

Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM

-----

## PROCES - VERBAL

de la séance du conseil municipal du **MARDI 28 MARS 2023 à 20h00**

-----

Le mardi vingt-huit février deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de Bantzenheim s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Roland ONIMUS.

### Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Daniel GODINAT, Claire RADZUWEIT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD, Guillaume SEVIN (*jusqu'au point 13*)

### Membres excusées :

Céline MIEHE procuration donnée à Claire RADZUWEIT  
Linda MANA procuration donnée à Thierry SALTZMANN  
Anne DABRY procuration donnée à Roland ONIMUS

La presse est présente.

M. Roland ONIMUS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 24 mars 2023.

### ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 28 février 2023
3. Approbation des comptes de gestion 2022 - Budgets Principal, Eau/Assainissement et Lotissement
4. Approbation du compte administratif 2022 - Budget Principal
5. Approbation du compte administratif 2022 - Budget Eau/Assainissement
6. Approbation du compte administratif 2022 - Budget Lotissement
7. Affectation du résultat de l'exercice 2022 - Budget Principal
8. Affectation du résultat de l'exercice 2022 - Budget Lotissement
9. Fixation des taux de la fiscalité locale 2023
10. Approbation du budget primitif 2023 - Budget Principal
11. Approbation du budget primitif 2023 - Budget Lotissement
12. Fixation des subventions aux associations pour 2023
13. Convention d'accompagnement et de prestations techniques entre la commune et la SPLEA
14. Organisation du temps scolaire des écoles de Bantzenheim
15. Syndicat d'eau de Bantzenheim/Rumersheim - Présentation du rapport annuel 2022
16. Délégation de signature : information
17. Informations communiquées par les Adjoints
18. Divers

**POINT N° 1**  
**Désignation du secrétaire de séance**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux de séance il est proposé de désigner Mme Vanessa MEYER.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.**

**POINT N° 2**  
**Approbation du procès-verbal du 28 février 2023**

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle qu'un exemplaire a été transmis à tous les conseillers.

**M. RUEFF Dominique** informe qu'une erreur s'est glissée point 4. Il s'agissait de lire 58 000 euros et non 48 000 euros.

**M. le Maire** informe que l'erreur a été rectifiée.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) approuve le procès-verbal du 28 février 2023.**

**POINT N° 3**  
**Approbation des comptes de gestion 2022**  
**Budgets Principal, Eau/Assainissement et Lotissement**

M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire, précise que les comptes de gestion 2022 des budgets Principal, Eau/Assainissement et Lotissement établis par la trésorière sont arrêtés comme suit :

**COMPTE DE GESTION 2022**  
**BUDGET PRINCIPAL**

	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>
Recettes	3 283 496,96 €	4 851 224,79 €
Dépenses	1 586 925,71 €	3 428 309,89 €
<b>Résultats</b>	<b>1 696 571,25 €</b>	<b>1 422 914,90 €</b>

**COMPTE DE GESTION 2022**  
**BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT**

	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>
Recettes	562 034,90 €	238 478,68 €
Dépenses	83 484,14 €	309 536,32 €
<b>Résultats</b>	<b>478 550,73 €</b>	<b>- 71 057,64 €</b>

**COMPTE DE GESTION 2022**  
**BUDGET LOTISSEMENT**

	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>
Recettes	455 580,12 €	1 056 097,50 €
Dépenses	378 347,50 €	1 193 845,12 €
<b>Résultats</b>	<b>77 232,62 €</b>	<b>- 137 747,62 €</b>

M. le Maire précise que les résultats des comptes de gestion des budgets Principal, Eau/Assainissement et Lotissement, établis par la Trésorière, sont strictement conformes à ceux des comptes administratifs, les écritures comptables ayant été passées conformément aux règles applicables en la matière.

**La commission des finances, en date du 22 mars 2023, a émis un avis favorable unanime.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 abstentions (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :**

- **approuve le compte de gestion 2022 du budget Principal ;**
- **approuve le compte de gestion 2022 du budget Eau/Assainissement.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :**

- **approuve le compte de gestion 2022 du budget Lotissement.**

**POINT N° 4**  
**Approbation du compte administratif 2022 - Budget Principal**

M. le Maire expose qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est procédé à l'élection du Président de séance pour l'examen du compte administratif.

Il est proposé que M. Jean-Marc PILOT, 1er adjoint au Maire, soit élu à cette fonction.

M. Jean-Marc PILOT est désigné à l'unanimité.

M. le Maire quitte la salle.

M. Jean-Marc PILOT donne la parole à M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire.

Le tableau ci-dessous résume les résultats cumulés par section.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**  
**BUDGET PRINCIPAL**

	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>
Recettes	3 283 496,96 €	4 851 224,79 €
Dépenses	1 586 925,71 €	3 428 309,89 €
<b>Résultats</b>	<b>1 696 571,25 €</b>	<b>1 422 914,90 €</b>

Un extrait du compte administratif 2022 du budget principal a été joint à l'ordre du jour du conseil municipal.

**Mme Edith ZANINETTI** souhaite savoir pour quelle raison singulière le compte de gestion est approuvé avant le compte administratif car il lui semblerait plus correct que ce soit l'inverse.

**M. Frédéric BRENDER** précise que la réglementation exige que le compte de gestion soit toujours approuvé avant le compte administratif.

**La commission des finances, en date du 22 mars 2023, a émis un avis favorable unanime.**

L'article L2123-24 du code général des collectivités territoriales impose désormais aux communes la réalisation d'un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein ou au sein de tout syndicat.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

M. Frédéric BRENDER précise que les indemnités annuelles brutes de fonction s'élèvent à :

**Roland ONIMUS :**

Maire	24 504,60 €
Vice-Président M2A	18 520,92 €
Président Syndicat Mixte EHPAD des Molènes	6 957,22 €

**Jean-Marc PILOT :**

Adjoint au maire	9 402,90 €
Vice-Président SIAEP Bantzenheim/Rumersheim	897,52 €

**Edith ZANINETTI :**

Adjointe au maire	9 402,90 €
-------------------	------------

**Frédéric BRENDER :**

Adjoint au maire	9 402,90 €
------------------	------------

**Martine LUTHRINGER :**

Adjointe au maire	9 402,90 €
-------------------	------------

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 2 abstentions (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :**

- **approuve le compte administratif 2022 du budget principal de la commune.**

**POINT N° 5**  
**Approbation du compte administratif 2022 – Budget Eau/Assainissement**

En l'absence du Maire, M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire, présente les résultats du compte administratif.

Le tableau ci-dessous résume les résultats cumulés par section.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**  
**BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT**

	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>
Recettes	562 034,90 €	238 478,68 €
Dépenses	83 484,14 €	309 536,32 €
<b>Résultats</b>	<b>478 550,73 €</b>	<b>- 71 057,64 €</b>

Un extrait du compte administratif 2022 du budget Eau/Assainissement a été joint à l'ordre du jour du conseil municipal.

**La commission des finances, en date du 22 mars 2023, a émis un avis favorable unanime.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 2 abstentions (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :**

- **approuve le compte administratif 2022 du budget Eau/Assainissement de la commune.**

**POINT N° 6**  
**Approbation du compte administratif 2022 - Budget Lotissement**

En l'absence du Maire, M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire, présente les résultats du compte administratif.

Le tableau ci-dessous résume les résultats cumulés par section.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**  
**BUDGET LOTISSEMENT**

	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>
Recettes	455 580,12 €	1 056 097,50 €
Dépenses	378 347,50 €	1 193 845,12 €
<b>Résultats</b>	<b>77 232,62 €</b>	<b>- 137 747,62 €</b>

Un extrait du compte administratif 2022 du budget Lotissement a été joint à l'ordre du jour du conseil municipal.

**M. Frédéric BRENDER** informe qu'il reste encore un terrain à vendre pour que le budget soit soldé.

**M. Guillaume SEVIN** informe que l'opposition s'abstient ne pouvant cautionner la bétonisation à outrance.

**La commission des finances, en date du 22 mars 2023, a émis un avis favorable unanime.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 2 abstentions (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :**

- **approuve le compte administratif 2022 du budget lotissement.**

**POINT N° 7**  
**Affectation du résultat de l'exercice 2022 - Budget Principal**

M. le Maire revient en séance et donne la parole à M. Frédéric BRENDER.  
M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire, expose que l'exercice 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 4 293 283,18 € et un déficit d'investissement cumulé de 26 571,52 €.

	<b>Résultat de l'exercice antérieur</b>	<b>Résultat de l'exercice 2022</b>	<b>Résultat cumulé à affecter</b>
Fonctionnement	2 870 368,28 €	1 422 914,90 €	4 293 283,18 €
Investissement	- 1 723 142,77 €	1 696 571,25 €	- 26 571,52 €
<b>Résultat cumulé global</b>	<b>4 593 511,05 €</b>	<b>3 119 486,15 €</b>	<b>4 266 711,66 €</b>

La commission des finances, en date du 22 mars 2023, a émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé 2022, d'un montant de 4 293 283,18 € comme suit :
  - o 26 571,52 € : cette affectation se traduit par l'inscription au budget primitif 2023 d'une recette d'investissement au compte 1068 ;
  - o 4 266 711,66 € : cette affectation se traduit par l'inscription au budget primitif 2023 d'une recette de fonctionnement sur le chapitre 002.
- approuve le déficit d'investissement cumulé 2022 d'un montant de 26 571,52 €. Ce dernier fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2023 sur le chapitre 001, en dépense d'investissement.

**POINT N° 8**  
**Affectation du résultat de l'exercice 2022 - Budget Lotissement**

M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire, expose que l'exercice 2022 fait apparaître un déficit de fonctionnement cumulé de 137 747,62 € et un déficit d'investissement cumulé de 378 347,50 €.

	<b>Résultat de l'exercice antérieur</b>	<b>Résultat de l'exercice 2022</b>	<b>Résultat cumulé à affecter</b>
<b>Fonctionnement</b>	0,00 €	- 137 747,62 €	- 137 747,62 €
<b>Investissement</b>	- 455 580,12 €	77 232,62 €	- 378 347,50 €
<b>Résultat cumulé global</b>	<b>- 455 580,12 €</b>	<b>- 60 515,00 €</b>	<b>- 516 095,12 €</b>

**La commission des finances, en date du 22 mars 2023, a émis un avis favorable unanime.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 abstentions (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :**

- **décide d'affecter le déficit de fonctionnement cumulé 2022, d'un montant de 137 747,62 comme suit :**
  - o **137 747,62 : cette affectation se traduit par l'inscription au budget primitif 2023 d'une dépense de fonctionnement sur le chapitre 002.**
- **approuve le déficit d'investissement cumulé 2022 d'un montant de 378 347,50 €. Ce dernier fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2023 sur le chapitre 001, en dépense d'investissement.**

**POINT N° 9**  
**Fixation des taux de la fiscalité locale 2023**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**- fixe les taux de la fiscalité pour 2023 comme suit :**

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties**           **16,22 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties**       **11,16 %**
- **Taxe d'habitation**                                       **3,14 %**

**M. Guillaume SEVIN** précise que certaines communes baissent les taux d'imposition.

**POINT N° 10**  
**Approbation du budget primitif 2023 - Budget Principal**

M. Le Maire donne la parole à M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire, qui présente le budget primitif 2023 :

Le projet du budget primitif 2023 - Budget principal, transmis à l'ordre du jour, s'équilibre comme suit :

<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	Recettes
<b>5 254 953,56 €</b>	<b>5 254 953,56 €</b>

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	Recettes
<b>8 856 442,66 €</b>	<b>8 856 442,66 €</b>

<b>Total Budget Principal</b>	
Dépenses	Recettes
<b>14 111 396,22 €</b>	<b>14 111 396,22 €</b>

**La commission des finances, en date du 22 mars 2023, a émis un avis favorable unanime.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :**

- **approuve le budget primitif 2023 du Budget principal arrêté à 14 111 396,22 € tel que détaillé sur le tableau ci-avant.**

**POINT N° 11**  
**Approbation du budget primitif 2023 - Budget Lotissement**

M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire, présente le budget primitif 2023 :

Le projet du budget primitif 2023 - Budget Lotissement, transmis à l'ordre du jour, se présente comme suit :

<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	Recettes
<b>688 347,50 €</b>	<b>690 000 €</b>

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	Recettes
<b>827 747,62 €</b>	<b>827 747,62 €</b>

<b>Total Budget Principal</b>	
Dépenses	Recettes
<b>1 516 095,12 €</b>	<b>1 517 747,62 €</b>

**La commission des finances, en date du 22 mars 2023, a émis un avis favorable unanime.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 abstentions (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :**

**- approuve le budget primitif 2023 du Budget Lotissement détaillé sur le tableau ci-dessus.**

**L'opposition** tient à ne pas cautionner la bétonisation.

**M. le Maire** tient à remercier la commission des finances et le travail qualitatif et quantitatif fourni par Mme Vanessa MEYER.

**POINT N° 12**  
**Fixation des subventions aux associations pour 2023**

M. Jean-Marc PILOT quitte la séance.

M. le Maire présente le tableau détaillé des montants proposés pour l'année 2023. Celui-ci a été joint à l'ordre du jour.

Le tableau global se présente ainsi :

<b>Organisme bénéficiaire</b>	<b>Subvention 2023</b>
UNION DEPARTEMENTALE SAPEURS POMPIERS	460,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT RHIN	1 000,00 €
AFAPEI	305,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	50,00 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	20 000,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 700,00 €
MUSIQUE ESPERANCE BANTZENHEIM	100,00 €
ASSOCIATION OMSAL DE BANTZENHEIM	6 000,00 €
ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	300,00 €
AMAEELLES - APALIB	300,00 €
NAFSEP	300,00 €
DELTA REVIE ASSOCIATION	300,00 €
PLANNING FAMILIAL ASSOCIATION HT RHINOISE	300,00 €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER HT RHIN	300,00 €
ECOLE ALSACIENNE DE CHIENS GUIDES D' AVEUGLES	300,00 €
SEPIA ASSOCIATION	300,00 €
AFM TELETHON	300,00 €
TERRE DES HOMMES	300,00 €
ARAHM SERVICE CENTRAL	300,00 €
ARAME	300,00 €
AIDES	300,00 €
FOOTBALL CLUB BANTZENHEIM	1 500,00 €
TENNIS CLUB DE BANTZENHEIM	1 500,00 €
APAEI	300,00 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	300,00 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	300,00 €

<b>Organisme bénéficiaire</b>	<b>Subvention 2023</b>
KETA KETI NEPAL	300,00 €
AGENT COMPTABLE THEODORE MONOD	2 754,00 €
ACL MJC	500,00 €
ANDREA	300,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	5 000,00 €
CCAS BANTZENHEIM	5 000,00 €
ESPOIR	300,00 €
HUNTINGTON ESPOIR GRAND EST	300,00 €
AMAEELLES - APAMAD	300,00 €
Réserve	26 831,00 €
<b>Total budget : BP - BANTZENHEIM</b>	<b>80 000,00 €</b>

**La commission des finances, en date du 22 mars 2023, a émis un avis favorable unanime.**

**M. Guillaume SEVIN** informe qu'il a relevé le nom du Planning Familial dans la liste des organismes bénéficiaires, alors que ce denier a fait l'objet de nombreuses polémiques, notamment au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui a supprimé des subventions à cette association en raison de ces polémiques et d'une fâcheuse tendance à promouvoir une idéologie woke. De fait, il pourrait être inapproprié de soutenir une association faisant des promotions d'idéologies pouvant être contraires même aux Droits de l'Homme.

Les polémiques en question portaient notamment sur des interventions jugées totalement inappropriées par certains parents, et soulignées par la région Auvergne-Rhône-Alpes particulièrement attentive sur le sujet. Au niveau de la ville de Nantes il y a eu également des incidents à signaler, notamment des sketches ou des actions de sensibilisation vers des jeunes enfants évoquant de manière très explicite la sexualité, pouvant être abordés à l'adolescence mais pas forcément auprès de la jeunesse.

**Mme Edith ZANINETTI** souhaite savoir quel rapport il peut y avoir avec le Planning Familial dans notre région ?

**M. Guillaume SEVIN** précise que le Planning Familial, à sa connaissance, est une association nationale qui suit les directives d'idéologie nationale. De fait ce sont des risques qui peuvent survenir partout en France et les cas, les signalements et les incidents se multiplient, c'est pourquoi, afin de défendre nos enfants, leur avenir, leur éducation, il pourrait être de bon ton, à minima, de fixer des limites claires et explicites, voire mettre un veto, en attendant des engagements clairs du Planning du Haut-Rhin.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve le tableau de répartition des subventions aux associations locales et extérieures pour 2023 ;**
- **autorise M. Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

*M. Jean-Marc PILOT revient en séance.*

### POINT N° 13

#### Convention d'accompagnement et de prestations techniques entre la commune et la SPLEA

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, rappelle aux membres du conseil que la SPLEA est gestionnaires de plusieurs structures (crèches, centres de loisirs et un service Animation Jeunesse Territoriale ainsi qu'un Relais Petite Enfance) réparties entre les six communes de la bande rhénane sur 7 sites.

Les bâtiments sont propriété de m2A, mis à la disposition de la SPLEA, qui est en charge d'en assurer les réparations ainsi que les travaux d'entretien et de maintenance, pour l'ensemble des sites y compris celui de Bantzenheim, propriété de la commune.

La présente convention vise à régler les modalités en vertu desquelles les communes apportent leur concours technique à la SPLEA pour les travaux d'entretien qui lui incombent.

Les communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau, apportent leur appui et expertise techniques à la SPLEA dans différents domaines :

- Aide à l'entretien des bâtiments ;
- Entretien des espaces extérieurs ;
- Aide à l'élaboration et au chiffrage d'un programme pluriannuel d'entretien dans l'optique d'une bonne conservation des bâtiments.

Les communes ont fait le choix d'accorder à la SPLEA la gratuité de leurs prestations pour la part main d'œuvre. Concernant la commune d'Ottmarsheim qui compte plusieurs équipements sur son territoire, il est proposé que le concours technique de cette commune, pour la crèche et le siège, fasse l'objet d'une refacturation à la SPLEA à l'heure d'intervention au taux horaire de 27,40 €.

L'assistance des communes est limitée à des prestations de service, comprenant le personnel et le matériel/outils nécessaires. Les fournitures et consommables nécessaires à la réalisation des interventions techniques seront directement facturés à la SPLEA selon les modalités opérationnelles souhaitées par chaque commune.

Un point d'étape sera fait avant la fin de l'année 2023.

La présente convention est conclue pour une durée courant à compter de sa notification jusqu'au 31 août 2025 date d'échéance de la Délégation de Service Publique en cours. Elle est reconductible tacitement pour une durée d'un an, à chaque fois, sans que le nombre puisse être supérieur à 5.

**M. Guillaume SEVIN** informe qu'il s'abstient à titre personnel, ayant été au bureau de l'Animation Rhin Sud à l'époque et se souvenant avec un brin de nostalgie de l'ambiance formidable qui y régnait et de toutes les grandes réalisations, notamment les bûchers communautaires et autres activités, et c'est cette nostalgie qui l'incite à s'abstenir.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) :**

- **approuve la convention d'accompagnement et de prestations techniques entre la commune et la SPLEA, sur la base du projet annexé à la présente délibération avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;**
- **autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

**POINT N° 14**  
**Organisation du temps scolaire des écoles de Bantzenheim**

*M. Guillaume SEVIN quitte la séance.*

M. Jean-Marc PILOT rappelle que par délibération du 26 février 2020, le conseil municipal avait voté les horaires scolaires, sur une durée de 4 jours : de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

La validation des horaires pour une durée de trois ans arrive donc à échéance à la fin de la présente année scolaire.

Une nouvelle délibération doit être présentée, même s'il s'agit d'une reconduction à l'identique.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve les horaires scolaires suivants à l'école maternelle et élémentaire de Bantzenheim : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 11h30 et 13h30 à 16h00.**

**POINT N° 15**  
**Syndicat d'eau de Bantzenheim/Rumersheim**  
**Présentation du rapport annuel 2022**

M. Jean-Marc PILOT présente le rapport annuelle de l'eau :

## **I. INDICATEURS TECHNIQUES**

### **a. Les ouvrages de captage**

Le S.I.A.E.P. Rumersheim-Bantzenheim a progressivement constitué entre 1947 et 1981 un champ captant de 3 forages en bordure de la forêt domaniale de la Hardt-Nord, sur le ban de la commune de Rumersheim-le-Haut.

Le premier forage (P1 ou n° BSS 413-4-22), d'une profondeur de 28,70 m, a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation en date du 13 septembre 1948.

Après création du second forage en 1963 (P2 ou n° BSS 413-4-23, profondeur de 34,80 m), une D.U.P., en date du 16 mai 1973, a défini les périmètres de protection autour des ouvrages.

Depuis la création du troisième forage en 1981 (P3 ou n° BSS 413-4-99, profondeur de 34,80 m), ce dernier n'avait pas fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Ainsi, le Comité Directeur, dans sa séance du 10 septembre 2007, a décidé de lancer la procédure visant à l'obtention de l'autorisation de prélever l'eau en vue de la consommation humaine du captage n° 3, ainsi qu'à la mise en place des périmètres de protection.

Lors de cette procédure, les prescriptions des périmètres de protection des forages n° 1 et 2 ont été actualisées.

Au terme de la procédure, l'arrêté préfectoral n° 30 512 du 16 mai 1973 a été abrogé, et remplacé par l'arrêté n° 2009 349 46 du 15 décembre 2009

- portant déclaration d'utilité publique :

- de la dérivation d'eaux souterraines des forages 04134X0022, 04134X0023 et 04134X0099 situés à Rumersheim-le-Haut,
- des périmètres de protection de ces captages,

- autorisant le prélèvement de l'eau et son utilisation en vue de la consommation humaine par le S.I.A.E.P. Rumersheim-Bantzenheim.

Les besoins moyens du Syndicat sont de 500 m<sup>3</sup>/j avec des fluctuations allant de 400 à 1 000 m<sup>3</sup>/j. La capacité des forages est de : n° 1 = 55 m<sup>3</sup>/h ; n° 2 = 55 m<sup>3</sup>/h ; n° 3 = 72 m<sup>3</sup>/h.

Une unité de chloration a été installée, à titre préventif, au niveau du collecteur des trois forages.

### **b. Les ouvrages de stockage**

La station de pompage alimente deux châteaux d'eau, celui de Rumersheim-le-Haut, construit en 1946/47, d'une capacité de 200 m<sup>3</sup>, et celui de Bantzenheim, construit en 1973, d'une capacité de 800 m<sup>3</sup> (dont 200 m<sup>3</sup> de réserve d'incendie).

La station de pompage et le château d'eau de Rumersheim-le-Haut sont reliés par deux conduites de diamètre 125 mm, d'une longueur de 1 235 m, datant de 1947.

Le château d'eau de Rumersheim-le-Haut et celui de Bantzenheim sont reliés par une conduite de diamètre 200 mm, d'une longueur de 1 380 m, datant de 1973.

### c. La distribution

Le S.I.A.E.P. Rumersheim-Bantzenheim alimente la commune de Rumersheim-le-Haut (1 139 habitants) et la commune de Bantzenheim (1 672 habitants).

Volume vendu à la commune de Rumersheim-le-Haut en 2022 : 55 459 m3

Volume vendu à la commune de Bantzenheim en 2022 : 96 667 m3

Moyens humains mis en œuvre :

- deux agents administratifs (à temps non complet) : volume horaire annuel : 132
- un agent technique (à temps non complet) : volume horaire annuel : 144

### d. La qualité de l'eau

Les analyses sont effectuées par le laboratoire Centre d'Analyses et de Recherches à Illkirch.

L'eau est distribuée sans traitement.

Nombre de prélèvements effectués en 2022 : quatre

- un prélèvement le 18 février 2022 au château d'eau de Rumersheim-le-Haut (type d'analyse : P1 - conclusion de l'analyse : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés)
- un prélèvement le 30 mai 2022 au château d'eau de Rumersheim-le-Haut (type d'analyse : D1 - conclusion de l'analyse : eau d'alimentation conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés)
- un prélèvement le 17 juin 2022 au château d'eau de Rumersheim-le-Haut (type d'analyse : P1P2 - conclusion de l'analyse : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés)
- un prélèvement le 12 octobre 2022 au château d'eau de Rumersheim-le-Haut (type d'analyse : P1 - conclusion de l'analyse : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés)

### e. Faits marquants de l'année

Néant.

## II. INDICATEURS FINANCIERS

### a. Prix de l'eau 2022

Le prix de vente de l'eau aux communes de Rumersheim-le-Haut et Bantzenheim a été fixé à 0,36 €/m3 pour l'année 2022.

Evolution du prix de l'eau de 2013 à 2022 :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tarif de l'eau	0,36	0,36	0,36	0,36	0,36	0,36	0,36	0,36	0,36	0,36

## b. Le budget

<b>Recettes d'exploitation</b>	<b>Montant en euros</b>
Produits d'exploitation (vente eau aux communes)	54 389,52
Produits travaux contractuels	0
Produits perçus pour tiers	0
Produits accessoires	0
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>54 389,52</b>
<b>Dépenses d'exploitation</b>	
Achat de l'eau	0
Frais de personnel	3 603,96
Analyses	604,79
Produits de traitement	0
Electricité	9 980,70
Entretien courant	3 635,48
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>17 824,93</b>

Encours de la dette : 0

## III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

### CONSOMMATION D'EAU ANNEE 2022

Commune de Rumersheim-le-Haut	55 459 m3
Commune de Bantzenheim	96 667 m3
Sortie châteaux d'eau (Rumersheim et Bantzenheim)	152 126 m3
Sortie station de pompage	154 590 m3
Différence entre station de pompage et châteaux d'eau	2 464 m3

Différence entre station de pompage et châteaux d'eau : 2 464 m3, dont :

- arrosage station de pompage : 1 000 m3
- perte en marche forcée château d'eau de Bantzenheim : 1 464 m3

**Le rendement du réseau de distribution est de 99,70 %.**

[(152 126 + 2 000)/154 590]

**L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 100 %.**

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

**POINT N° 16**  
**Délégation de signature : information**

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que :

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

Maître Jean-Marc HASSLER  
Propriété sise rue des Acacias  
Cadastrée section 35 n°359, 361, 363, 319 d'une superficie totale de 4,45 ares

Maître Nicolas PRAT  
Propriété sise 30 rue de l'Eglise  
Cadastrée section 4 n°15 d'une superficie totale de 5,34 ares.

Maître Jean-Luc GIROD  
Propriété sise rue de Rumersheim  
Cadastrée section 4 n°11 et section 5 n°285 d'une superficie totale de 111,45 ares.

Maître Michèle BARTH  
Propriété sise 4 rue des Alpes  
Cadastrée section 24 n°287 d'une superficie totale de 14,40 ares.

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

**POINT N° 17**  
**Informations communiquées par les Adjoint**

**Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

- **Ecoles**

- **Conseil d'école RPI** (Chalampé & Bantzenheim)  
Prévision pour Bantzenheim des enfants entrant en primaire en septembre 2023 : env. 80 (Le seuil de fermeture est fixé à 85 mais des inscriptions sont encore attendues).
- **Mise en place d'une application KLASSLY**  
Faites uniquement pour l'école et les échanges parents – instituteurs(trices)  
Prise en charge financière par les deux mairies (170 €/an).
- **Élèves passant en 6<sup>e</sup>**  
Proposition de cadeau émise par le directeur de Chalampé et la directrice de Bantzenheim en remplacement du dictionnaire qui n'est plus d'actualité.  
Pour les 12 élèves de Bantzenheim il est proposé d'offrir en fin d'année une calculatrice avec le logo des deux communes.

**M. Daniel GODINAT** demande s'il s'agit de calculatrices scientifiques.

**M. Jean-Marc PILOT** informe qu'il s'agit de calculatrices pour le collège.

- **Ochterptuz**

45 personnes ont participé à l'opération malgré le mauvais temps.  
Il faut féliciter les participants, dont également les jeunes Sapeurs-Pompiers parce qu'il fallait bien du courage pour affronter la météo.  
Estimation du poids des détritiques ramassés : entre 500 et 700 kg.  
Félicitations aussi à Mme Claire RADZUWEIT, qui avec son amie, ont ramassé 20 kg de déjections canines sur la place du village et devant les écoles.  
Pour cette question de salubrité publique, il va falloir réfléchir sérieusement afin de trouver une solution acceptable.

- **Association des Seniors – Changement de présidence**

Mme Jacqueline ALLEMAND remplace M. BEHE qui reste Vice-Président.  
Remerciements personnels et de l'ensemble des membres du conseil municipal, à M. BEHE pour son investissement dans les associations, y compris à l'OMSAL où il est toujours présent.

- **OMSAL**

- Préparation de plusieurs manifestations
  - ~ **Fête des rues** - Réunion d'un petit groupe de travail.  
L'accent sera mis sur la fête de la musique le samedi soir pour plus d'animations musicales non seulement sur le podium mais un peu plus dans les rues et guinguettes.
  - ~ **Marché aux puces**
  - ~ **Marché de la Saint-Nicolas** – 2 décembre 2023  
12 chalets sont déjà loués et seront installés sur la place du village.  
6 associations souhaitent y participer.

**Mme Edith ZANINETTI** souhaite savoir à qui appartient le terrain à côté de la Gare.  
Elle informe que beaucoup de détritiques ont été ramassés à cet endroit et qu'il faudrait faire un courrier pour éviter que cela devienne une habitude de se servir de ce terrain comme d'un dépotoir.

**M. Daniel GODINAT** pense que la SNCF doit en être le propriétaire.

**M. le Maire** informe qu'une vérification sera faite et qu'un courrier leur sera adressé.

**M. le Maire** tient à faire une remarque par rapport aux déjections canines. Comme il en avait été question lors de précédents conseils municipaux, la mise en place de pancartes, plaquettes, signalements sur les panneaux d'affichage, dans « Bantzenheim ça bouge » ne fait pas réagir les propriétaires de chiens. La seule solution serait donc de prendre la personne sur le fait et de lui faire payer une amende.

**Mme Claire RADZUWEIT** s'est quelque peu informée de ce qui se passe ailleurs. Il faut donc effectivement attraper la personne sur le fait accompli ce qui est difficile. Il y a par contre, une commune qui oblige les propriétaires de chien à avoir sur eux un minimum de deux sachets pour le ramassage.

**M. Jean-Marc PILOT** précise qu'il doit s'agir de la ville de Narbonne. À Cannes, l'amende est passé à 450 euros. Comment pouvons-nous demander aux personnes de justifier la présence de ces sachets dans leur poche ? Seul un officier de police judiciaire a le droit d'exiger cela.

**M. Bernard RAILLARD** est d'avis qu'il faudrait imposer l'ensemble des propriétaires de chiens d'une certaine somme sensée faire réfléchir tout le monde.

**M. le Maire** informe que cela n'est certainement pas possible juridiquement. Dans certains pays comme l'Allemagne où les propriétaires de chiens sont taxés selon la taille de leur animal ou la Suisse, cette taxe est appliquée.

**M. Jean-Marc PILOT** précise qu'il ne faut pas taxer tout le monde car il a été constaté que certaines personnes sont en possession de sachets pour ramasser les déjections de leur chien et qu'il serait injuste qu'elles soient taxées pour la seule raison que d'autres ne se sentent pas concernés.

**M. Frédéric BRENDER** informe que la taxe ne résoudra pas le problème de cette pollution canine. Au contraire, en payant une taxe, les personnes qui ne respectent pas cette règle de bonne conduite, auront une impression d'impunité. Il vaut mieux sanctionner les contrevenants.

**Mme Edith ZANINETTI** rappelle qu'il avait été question de canisites à un moment donné. Comme le sujet avait été laissé sans suite, il pourrait être rediscuté.

#### **Informations communiquées par Mme Edith ZANINETTI, 2e Adjointe au Maire**

- **Travaux**  
Beaucoup de dossiers en attente de décision.  
Les services techniques sont en pleine préparation de la décoration de Pâques.
- **Salle des fêtes**  
Visite de sécurité en date du 17 mars suivie d'un avis favorable. Quelques reprises pour des mises en conformité au niveau de la cuisine.
- **Pôle médical – Visite en date du 18 mars**  
Bonne participation. L'endroit a été trouvé agréable, lumineux et a surpris par ces locaux spacieux, dont l'espace est insoupçonnable de l'extérieur.  
L'ostéopathe, la kinésithérapeute, les infirmières sont installés dans les locaux.
- **JO 2024**  
Bantzenheim, commune labellisée, est investie dans les JO.  
Remerciements à tous les participants ayant répondu à l'appel des J-500, concitoyens, footballeurs, et enfants de l'école de Bantzenheim. Les élèves ont totalisé 278,45 km et l'ensemble des km parcourus est de l'ordre de 686,95.

#### **Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3e Adjoint au Maire**

- **Fraternelle des donneurs de Sang – AG du 10 mars**  
(1<sup>ère</sup> AG en présentiel depuis 2020 en raison des années Covid).

Dons en hausse en général sur 2023. Excellent score pour les premiers dons sur 2023.  
Bilan financier positif grâce à leur participation à la soirée jazz en collaboration avec les pompiers pour assurer la vente de boissons et de repas.

- **Philatélie – AG du 26 mars**  
L'association vit entre Bantzenheim et Chalampé. Le président M. LENTZ vit à Chalampé. Le bilan de leurs activités comprend beaucoup de réunions, rencontres et échanges. L'association fonctionne avec des membres anciens qui restent dynamiques et participent toujours à l'OMSAL. Il faut les en remercier.  
L'association aimerait renouveler un peu ses effectifs.
- **Commission des finances – 22 mars**  
Travail sur les éléments budgétaires que nous venons de valider.  
Remerciements à tous les membres de la commission et remerciements réitérés à Mme Vanessa MEYER pour le travail accompli face à la complexité de ce 1<sup>er</sup> budget.

### **Informations communiquées par Mme Martine LUTHRINGER, 4e Adjointe au Maire**

- **Etude de sécurisation**
  - Rencontre le 16 mars avec Mme GILLARD de l'ADAUHR avec laquelle un tour des rues a été effectué (rues : du Général de Gaulle, de la Verdure, de la Hardt, de Battenheim et de l'Église). En attente de sa proposition.
  - La proposition de l'AFUT se chiffre à 20 000 €  
Les deux propositions seront comparées.
- **Centrale nucléaire**  
La visite aura lieu le 22 avril. Le nombre d'inscrits devrait être de l'ordre d'une dizaine.
- **Commission environnement transfrontalière**  
Elle aura lieu le 3 avril à Neuenburg. Un covoiturage sera programmé.
- **Fête des aînés**  
La fête des aînés aura lieu le 10 décembre. La commission est à la recherche d'un musicien.

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

**POINT N° 18**  
**Divers**

M. le Maire transmet les informations suivantes :

**Anniversaires**

Remerciements de la part de :

- M. André MANGOLD, 91 ans
- Mme PETER Annette, 90 ans
- M. DE OLIVEIRA Joaquim, 80 ans

**M. le Maire** informe qu'il avait été décidé, il y a quelques mois, de faire un groupe de travail conjoint avec les pompiers. M. Dominique RUEFF faisait partie de ce groupe de travail en tant que délégué représentant des sapeurs-pompiers, Mme Martine LUTHRINGER en tant que responsable sécurité, et je souhaiterais qu'un troisième volontaire intègre ce groupe. C'est une demande qui émane des sapeurs-pompiers dans le but d'améliorer la caserne, entre autres projets.

**M. Bernard RAILLARD** se porte volontaire.

**Mme Martine LUTHRINGER** demande qui organise les réunions.

**M. le Maire** informe que les réunions sont organisées par les pompiers.

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

**INFORMATIONS DES ELUS**

**Mme Claire RADZUWEIT** souhaite transmettre une communication qui lui a été faite par Mme Anne DABRY dont l'amie souffre d'un handicap. Cette amie aurait souhaité le petit logement dont le loyer se monte à près de 900 €. Elle voulait savoir si la mairie a donné une fourchette ou un plafond par rapport à ces loyers.

**Mme Edith ZANINETTI** précise que le loyer indiqué de 900 euros n'est pas exact pour le T1 et explique qu'il y a une quote-part de loyer et de charges dans les sommes demandées. Dans les charges sont compris les locaux communs, (une salle à manger au rez-de-chaussée entièrement équipée ; une machine à laver le linge et un sèche-linge). Il y a une proportion aussi pour la remise en état de ces appareils en cas de panne.

Sont compris également tous les frais d'entretien : gazon, jardin, tout ce qui concerne l'entretien et les charges communes, sauf les charges personnelles d'électricité.

Une part est également incluse dans le loyer pour un repas commun bi-hebdomadaire (courses et repas faits par les participants).

Beaucoup de prestations sont comprises dans ces charges en plus du loyer. Quand la personne emménage dans ces locaux, elle bénéficie d'un service.

Eventuellement, une personne prénommée Olivia est prévue pour s'occuper de l'animation, sans charge pour les résidents et de manière totalement gratuite. C'est la CEA qui la rémunèrera. Pour l'instant des pourparlers sont engagés concernant les montants des loyers par rapport aux revenus de ces personnes mais il est rappelé que ce n'est pas de notre fait, Mme Edith ZANINETTI est juste partie prenante, avec le droit d'assister à tous les entretiens et obtenir les explications concernant ces loyers.

La commune a mis le bâtiment à la disposition de Familles Solidaires qui gérera les loyers, le fonctionnement et les activités. Lorsque des personnes s'interrogent par rapport à cette structure, il faudrait qu'elles s'adressent directement à Familles Solidaires pour avoir les réponses et les explications.

**Mme Claire RADZUWEIT** informe que Mme Anne DABRY souhaitait justement savoir si le conseil municipal avait son mot à dire par rapport aux loyers ou non.

**Mme Edith ZANINETTI** rappelle qu'effectivement il avait été convenu de fixer les loyers dans un certain créneau qui a été respecté. Les discussions sont en cours pour trouver des solutions alternatives concernant des personnes qui éprouveraient des difficultés financières.

**M. Jean-Luc LINDECKER** relate qu'on parle de débris autour du village, mais en plein centre, des emballages vides et autres déchets envahissent une petite place bien connue. Les responsables ont été repérés et devraient faire l'objet d'un avertissement.

**M le Maire** déclare qu'un courrier leur sera adressé.

**M. Bernard RAILLARD** annonce avoir constaté une multitude de déjections canines aux abords des champs.

**M. Pierre REMY** informe que le poteau installé sur le trottoir rue de l'Eglise, qui devait permettre le passage et la montée avec un fauteuil roulant, n'empêche pas le stationnement sauvage de voitures. Il y en a notamment une qui s'est garée devant le poteau.

**M. le Maire** informe que lors de la réunion des 6 maires qui a eu lieu la semaine passée, le stationnement sauvage a été évoqué et d'un commun accord il a été décidé de verbaliser tout contrevenant. Il faudra faire le 17 pour la gendarmerie ou appeler les brigades vertes afin de leur signaler tout stationnement délictueux.

**M. Pierre REMY** informe que la voiture garée rue du Général de Gaulle pose un problème d'insécurité.

**M. le Maire** fait savoir que la procédure d'enlèvement d'un véhicule volé est très longue. Lors de cas précédents, il a fallu patienter six mois. Une tentative de sa part sera faite pour essayer d'accélérer cette action.

**Mme Edith ZANINETTI** rappelle que le même problème subsiste avec le véhicule Mercedes.

**M. le Maire** informe que l'affaire est en cours.

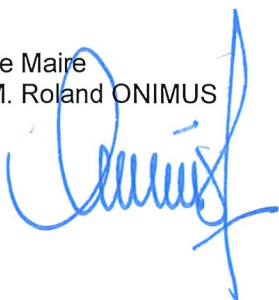
**M. Pierre REMY** souhaite connaître la procédure de mise en fourrière.

**M. le Maire** informe que la procédure de mise en fourrière a été faite à l'époque. Il faut d'abord que le véhicule soit stationné un certain temps, après la gendarmerie ou la police de la route viennent faire un marquage, et cette opération est suivie d'un autre délai d'attente.

Sous l'ancienne communauté de communes Porte de France Rhin Sud, les 6 communes ont, à l'époque, signé une convention d'enlèvement des véhicules par une fourrière. Elle existe donc bien mais malheureusement les délais d'enlèvement sont extrêmement longs.

La séance est close à 21h50.

Le Maire  
M. Roland ONIMUS



La Secrétaire  
Mme Vanessa MEYER

